



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LET et LP

Question orale n° 263

Texte de la question

M. Guy Malherbe appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet d'ouverture à la rentrée 2009 d'une formation de technicien ascensoriste au lycée Jean Perrin à Longjumeau. Ce projet, soutenu par la fédération nationale des ascenseurs, permettrait de répondre au défi de la mise aux normes de l'ensemble des ascenseurs en France. En effet, dans la prochaine décennie, 1 500 techniciens de ce type devront être recrutés chaque année, sachant que la région parisienne regroupe 40 % du parc d'ascenseurs. Le lycée Jean Perrin s'est positionné sur ce schéma de développement grâce aux perspectives d'accompagnement offertes par la fédération nationale des ascenseurs. Cette fédération propose un partenariat pour l'équipement du plateau technique, une formation spécifique des professeurs et un accueil des étudiants pour la période d'alternance en entreprises. Le lycée Jean Perrin est bien placé sur cette demande, grâce au soutien du délégué général de la fédération, au parrainage prévu par deux importantes entreprises de ce secteur d'activité situées dans le bassin d'Orsay et à la mise à disposition par le lycée d'un atelier de 112 m² pour les besoins de la formation. Pour le moment il semblerait que le rectorat de Versailles ne souhaite pas répondre à cette demande et débloquer les fonds de la taxe d'apprentissage nécessaires. Cette attitude du rectorat de Versailles, si elle était confirmée, serait regrettable car elle fermerait à des jeunes lycéens la formation à un métier dont les besoins sont confirmés et freinerait la remise aux normes de sécurité du parc d'ascenseurs. Il souhaiterait donc connaître les motifs qui justifient une telle attitude et savoir comment les objections du rectorat de Versailles peuvent être levées. Il lui demande également quelles sont les actions prévues auprès du rectorat de Versailles afin que, dès la rentrée 2009, une formation de technicien ascensoriste ouvre au lycée Jean Perrin de Longjumeau.

Texte de la réponse

OUVERTURE D'UNE FORMATION DE TECHNICIEN ASCENSORISTE AU LYCÉE JEAN-PERRIN À LONGJUMEAU

M. le président. La parole est à M. Guy Malherbe, pour exposer sa question, n° 263, relative à l'ouverture d'une formation de technicien ascensoriste au lycée Jean Perrin à Longjumeau.

M. Guy Malherbe. Ma question est, je crois, elle aussi susceptible d'intéresser les élèves qui nous écoutent ce matin puisqu'elle porte sur le projet d'ouverture, à la rentrée 2009, d'une formation de technicien ascensoriste au lycée Jean -Perrin à Longjumeau. Ce projet, qui est soutenu par la Fédération nationale des ascenseurs, permettrait de répondre au défi considérable de la mise aux normes de l'ensemble des ascenseurs en France, sachant que, dans la prochaine décennie, 1 500 techniciens de cette spécialité devront être recrutés chaque année et que la région parisienne regroupe 40 % du parc d'ascenseurs.

Le lycée Jean-Perrin a pu se positionner sur ce schéma de développement grâce aux perspectives d'accompagnement offertes par la Fédération nationale des ascenseurs. Celle-ci propose en effet un partenariat pour l'équipement du plateau technique, une formation spécifique des professeurs et un accueil des étudiants pour la période d'alternance en entreprise.

Le lycée Jean-Perrin est bien placé pour répondre à cette demande grâce au soutien du délégué général de la

fédération, au parrainage prévu par deux importantes entreprises de ce secteur d'activité situées à proximité dans le bassin d'emploi, et à la mise à disposition par le lycée d'un atelier de 112 mètres carrés pour les besoins de la formation.

Mais pour l'heure, il semblerait, selon les informations que j'ai en ma possession, que le rectorat de Versailles ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande ni débloquer les fonds de la taxe d'apprentissage nécessaires. Une telle attitude, si elle devait se confirmer, serait regrettable, car elle empêcherait de jeunes lycéens d'accéder à un métier dont les besoins en main-d'oeuvre sont confirmés et freinerait la mise aux normes de sécurité du parc d'ascenseurs.

Je souhaiterais connaître les motifs qui justifient la position du rectorat de Versailles et savoir comment ses objections pourraient être levées afin que, dès la rentrée 2009, une formation de technicien ascensoriste ouvre effectivement au lycée Jean-Perrin de Longjumeau, dans l'intérêt de nos lycéens et du marché de l'emploi.

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur.

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État chargée du commerce extérieur*. Monsieur le député, M. Xavier Darcos m'a chargée de vous transmettre des éléments d'information qui permettent, me semble-t-il, de comprendre exactement ce qui se passe dans l'académie de Versailles.

La formation complémentaire d'ascensoriste que vous évoquez n'existe pas dans le département de l'Essonne. En revanche, elle est dispensée dans les trois autres départements de l'académie. Aujourd'hui, dix-huit élèves, répartis dans trois établissements, bénéficient de cette formation, alors que la capacité d'accueil est de trente-six élèves. Nous constatons donc un " déficit " d'élèves, les jeunes préférant généralement poursuivre leur formation vers un BTS. Ce décalage entre l'offre et la demande a conduit le rectorat à engager, en novembre 2007, un travail avec les professionnels et les établissements qui proposent ce complément de formation.

Cette réunion a permis de pointer le défaut d'attractivité de cette mention complémentaire : en 2006, sept divisions ont été ouvertes dans les académies de l'ensemble de l'Île-de-France, avec seulement 73 élèves diplômés. Pour pallier ce manque d'attractivité, les professionnels des ascenseurs ont engagé un plan de communication pour présenter leur filière.

Au niveau académique, plusieurs actions sont envisagées : une information spécifique en direction des chefs d'établissement et des chefs de travaux, et l'organisation dans les établissements d'une journée d'information en collaboration avec les entreprises locales concernées. Afin de conforter les effectifs et d'assurer la viabilité des sections existantes, il est également envisagé de proposer l'accueil d'un public mixte : formation initiale et stagiaires en formation continue.

D'une manière générale, il paraît utile et important de faire connaître ces filières et de les valoriser auprès des élèves et de leurs familles - je vois Mme Christine Boutin, ministre du logement, opiner du bonnet.

Mme Christine Boutin, *ministre du logement et de la ville*. En effet.

Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur. Elle sait bien qu'elle manque d'ascensoristes pour mener à bien le programme voulu par M. de Robien il y a quelques années.

Mme la ministre du logement et de la ville. Absolument !

Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur. En ce qui concerne plus particulièrement l'établissement qui vous intéresse, le lycée Jean-Perrin, le nombre de demandes d'inscription n'est pas assez élevé pour envisager l'ouverture de cette nouvelle section à la rentrée 2008. Cependant, je vous indique que le projet d'ouverture est bien programmé pour la rentrée scolaire 2009 et que, dès l'ouverture de cette formation, l'établissement pourra bien évidemment utiliser la taxe d'apprentissage dont il dispose pour acquérir les matériels pédagogiques nécessaires.

M. le président. La parole est à M. Guy Malherbe.

M. Guy Malherbe. Je remercie Mme la secrétaire d'État de cette réponse extrêmement précise. Je crois en effet qu'il convient de mieux faire connaître cette profession auprès des jeunes qui étudient dans les lycées professionnels parce que les besoins en main-d'oeuvre y sont extrêmement importants.

Données clés

Auteur : [M. Guy Malherbe](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 263

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3891

Réponse publiée le : 14 mai 2008, page 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mai 2008